

**Envoyé** : mercredi 18 juillet 2018 09:25

Madame le Maire,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous notre avis sur le projet d'aménagement de la Corniche des Forts.

Nous restons disponibles pour évoquer avec vous ce qui pourrait être fait en lieu et place de ce mauvais projet, pour satisfaire à la fois le public et la biodiversité.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre considération

La présidente

Sylvie van den Brink

**Avis de l'ANCA sur le projet d'Ile de Loisirs régionale de la Corniche des Forts (Romainville) en consultation électronique du 18 juin au 25 juillet 2018.**

Le site à aménager est un bois de 40 ha situé en milieu urbain dense.

Le site, qui comporte des risques importants d'effondrement dus à la présence d'anciennes galeries minières, doit être sécurisé pour permettre au public d'y avoir accès. La Région a renoncé à y mettre le coût. Elle annonce 8 ha d'aménagements pour seulement 4,5 ha réellement ouverts au public sous forme d'une promenade en périphérie du site et d'aménagements en surface.

**Ce projet n'est bon ni pour le public, ni pour la préservation de la biodiversité.**

En quelques années, **la biodiversité** du site s'est considérablement appauvrie par la fermeture des milieux (embroussaillage) et la prolifération de plantes invasives (renouée du Japon) ou envahissantes (clématite des haies). Le nombre d'espèces végétales est en chute libre. Le nombre d'espèces d'oiseaux est passé de 43 en 2011 à 31 en 2017. Les espèces de milieux ouverts (prairies, clairières) sont remplacées par des espèces banales inféodées aux parcs et aux boisements. Aujourd'hui, les enjeux faune/flore du site sont faibles. Ce bois a besoin d'une gestion qui ré ouvre des clairières et des lisières. Pour que cette gestion soit possible, il faut passer par le comblement réfléchi du site.

Le projet actuel vise une ouverture au public, quelle qu'en soit la qualité. Il ne vise pas l'amélioration de la biodiversité existante.

Le projet de 2015 concernait une emprise de 13, 8 ha dont 12 devaient être ouverts au public après comblement par poussage des galeries de 2<sup>e</sup> masse. La Région utilise le prétexte de l'évitement de l'impact sur les milieux et les espèces pour justifier la réduction de la superficie de l'intervention 2018. Au lieu de payer pour des complements invisibles, dans une démarche

de développement durable, la Région préfère offrir une multitude d'équipements-gadgets à durée de vie limitée, mais bien visibles en surface.

Les 4,5 ha ouverts au public seront sécurisés par injections de coulis de béton et pose de géogrilles. Le dossier d'enquête publique évoque le Canal de l'Ourcq pour approvisionner en eau la fabrication de ce coulis. Nous nous interrogeons sur la multiplicité des projets impliquant notre canal, trame bleue majeure de notre département et qu'il faut préserver.

Une passerelle édifée sur des pieux en zone de fontis non sécurisée, permettra au public de voir des moutons dont le bien-être en zone dangereuse n'est jamais questionné ! A l'heure où le réchauffement climatique et la bétonnisation augmentent la chaleur en ville, le projet de solarium, sur une zone déboisée, apparaît comme une mauvaise plaisanterie.

Dans ce projet, il n'est plus question de phasage. Une fois cette première tranche réalisée, le comblement par poussage des galeries minières ne sera plus accessible. Il ne restera que la possibilité (dans l'éventualité, actuellement questionnée, de poursuivre l'aménagement) d'utiliser d'autres techniques (injections, géogrilles) **avec lesquelles le maintien et/ou la replantation d'arbres seront incompatibles.**

**L'ANCA donne sur ce projet un avis très défavorable.**

## **Les Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron (ANCA)**

Association loi 1901

Agréée Jeunesse et Éducation Populaire

Agréée de protection de la nature pour la Seine-Saint-Denis au titre de l'article 141-1 du Code de l'Environnement.  
Habilitée à participer au débat public dans le cadre d'instances départementales

44 avenue des Fauvettes  
93360 NEUILLY PLAISANCE

Tél bureau : 09 70 98 29 06

Tél portable: 07 82 13 03 50

[www.anca-association.org/](http://www.anca-association.org/)

---

**Envoyé** : mercredi 18 juillet 2018 15:26

Habitant à Romainville depuis plus de 20 ans, je suis absolument favorable à l'aménagement de la base de loisirs sur la corniche des forts.

Cette espace est capital pour les villes environnantes et pouvoir en donner accès à tous dans le respect de cette zone « verte » est un projet

nécessaire et vertueux . Il apparaît de plus, que le projet a pris en considération le respect des zones de régulation écologique qui se sont constituées depuis plus de 20 ans .

La surface investie ne représentant que 12 à 15% de la totalité de ce poumon vert, dans un esprit particulièrement soucieux de la préservation de l'existant (sans accès automobile et en privilégiant les transport en commun ), permettant des activités au bénéfice de tous, une approche et une observation douce, je ne peux que soutenir cet aménagement attendu depuis si longtemps.

Cordialement

Damien MORISOT  
36 Rue Mirabeau  
93230 Romainville

---

**Envoyé** : mercredi 18 juillet 2018 16:51

Jacqueline LORTHIOIS  
site : [www.j-lorthiois.fr](http://www.j-lorthiois.fr)

Urbaniste spécialisée dans l'aménagement des banlieues d'Ile-de-France et par ailleurs militante écologiste, je souhaite exprimer un avis négatif en ce qui concerne le projet d'île de loisirs "Corniche des forts".

En effet, ce site représente une rareté en Seine-St-Denis, où la nature sauvage a presque entièrement disparu. Et où l'objectif de 10 M2 par habitant est hors d'atteinte, compte tenu de la minéralisation excessive de l'espace.

Disposer d'une forêt avec des lianes à 2 kms de Paris, qui abrite un si grand nombre d'espèces est un cadeau des circonstances à préserver à tout prix. Faire un "solarium" comme on en trouve partout porterait atteinte irrémédiablement à ce patrimoine de biodiversité exceptionnel.

Il faut transférer les 14 millions du budget de comblement des carrières vers un programme de conservation, entretien et valorisation de cet espace unique.

Jacqueline Lorthiois

---

**Envoyé** : mercredi 18 juillet 2018 18:41

Je suis en désaccord complet avec ce projet d'aménagement de la Corniche des Forts: il est déraisonnable de détruire cet espace de biodiversité, ce poumon vert si riche et si précieux en

plein coeur de nos banlieues et si proche de Paris. Quelle vision du monde et de l'avenir avez vous pour envisager ce projet si mercantile et si stérile?!!

Colette Decarroux

---

**Envoyé** : mercredi 18 juillet 2018 23:29

Habitant à Romainville depuis plus de 10 ans au pied de ce poumon vert, je soutiens et salue la qualité du programme d'aménagement de l'île de loisir de la Corniche des Fort qui permet de sanctuariser cet espace naturel tout en permettant une ouverture partielle au public afin de permettre aux habitants de la Seine Saint Denis, territoire très urbain, de pouvoir observer, entendre et sentir comment la nature reprend ses droits sur cette ancienne carrière.

Un seul regret et du coup une observation : les porteurs de se projet voulant éviter l'utilisation de la voiture mettent en avant dans l'étude d'impact la desserte en transport en commun et un plan de liaisons douces par pistes cyclables. Les bus sont en places, le métro arrive mais quant est il de la programmation des pistes cyclables sur la Ville de Romainville ? Les pistes cyclables repérées sur le plan existe sur la ville de Patin mais s'arrête aux portes de Romainville. On ne peut avoir un projet aussi ambitieux sans l'accompagner d'un vrai plan de mobilité si l'on ne veut pas voir fleurir les voitures !

Laurent FORET